



RCS

REGISTRE DE COMMERCE  
ET DES SOCIÉTÉS

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : F14791

Référence de dépôt : L250052546

Déposé le 14/02/2025

## WES Luxembourg for Education

Association sans but lucratif

### Formulaire de réquisition

Immatriculation

#### ***Données relatives à l'établissement principal***

##### **Dénomination**

Dénomination WES Luxembourg for Education

##### **Forme juridique**

Forme juridique Association sans but lucratif  
Mention supplémentaire Aucune mention supplémentaire

##### **Siège**

Siège 18, Rue Nicolas Meyers  
L-4918 Bascharage (Luxembourg)

##### **Objet**

Objet L'association est constituée en tant qu'organisation à but non lucratif conformément à la loi du 8 août 2023 relative aux associations sans but lucratif et aux fondations. L'objectif principal de l'association est de promouvoir et de soutenir l'éducation de qualité pour les communautés défavorisées, en particulier dans les zones rurales et tribales, y compris les communautés marginalisées au Luxembourg et dans d'autres pays en développement, notamment en Inde, où l'éducation reste un privilège. Les activités de l'association comprennent, mais ne se limitent pas à : Le soutien à la mise en œuvre de programmes éducatifs axés sur la littératie numérique, l'éducation informatique et les compétences académiques de base. Le développement d'initiatives de renforcement des capacités, telles que la formation des enseignants et les programmes de mentorat. La fourniture de ressources pour les écoles, bibliothèques et institutions éducatives. La sensibilisation à l'importance de l'éducation par des activités de sensibilisation et d'engagement communautaire. L'association n'exercera pas d'activités industrielles ou commerciales et ne recherchera aucun gain matériel pour ses membres.

##### **Date de l'acte constitutif**

Date de l'acte constitutif 01/01/2025

##### **Durée**

Durée Illimitée

**RCS**REGISTRE DE COMMERCE  
ET DES SOCIÉTÉS

## **Exercice social**

Premier exercice ou exercice raccourci	Du 01/01/2025
	Au 31/12/2025
Exercice social	Du 01/01
	Au 31/12

## **Personne(s) autorisée(s) à gérer, administrer et signer**

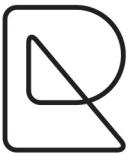
### **Inscription**

#### **Mohmmad Arif**

Numéro d'identification national luxembourgeois	1988110500710
Date de naissance	05/11/1988
Lieu de naissance	Dhanpuri, Madhya Pradesh
Pays de naissance	Inde
Adresse privée ou professionnelle	18, Rue Nicolas Meyers L-4918 Bascharage (Luxembourg)
Organe	Conseil d'Administration
Fonction	Administrateur
Pouvoir de signature	Cette personne peut signer seule
Date de nomination	01/01/2025
Durée du mandat	Déterminée jusqu'à une date fixe
Date de fin	01/01/2028

#### **Pandey Rohit**

Numéro d'identification national luxembourgeois	1978021101185
Date de naissance	11/02/1978
Lieu de naissance	Dehradun
Pays de naissance	Inde
Adresse privée ou professionnelle	18, Rue Nicolas Meyers L-4918 Bascharage (Luxembourg)
Organe	Conseil d'Administration
Fonction	Administrateur
Pouvoir de signature	Cette personne peut signer seule
Date de nomination	01/01/2025
Durée du mandat	Déterminée jusqu'à une date fixe
Date de fin	01/01/2028



RCS

REGISTRE DE COMMERCE  
ET DES SOCIÉTÉS

**Singh Keshar**

Numéro d'identification national luxembourgeois	1987082200923
Date de naissance	22/08/1987
Lieu de naissance	Basikhet Pithoragarh UK
Pays de naissance	Inde
Adresse privée ou professionnelle	18, Rue Nicolas Meyers L-4918 Bascharage (Luxembourg)
Organe	Conseil d'administration
Fonction	Administrateur
Pouvoir de signature	Cette personne peut signer seule
Date de nomination	01/01/2025
Durée du mandat	Déterminée jusqu'à une date fixe
Date de fin	01/01/2028

**Registre de Commerce et des Sociétés**

Numéro RCS : F14791

Référence de dépôt : L250052546

Déposé et enregistré le 14/02/2025

WES Luxembourg for Education Association Sans But Lucratif (ASBL)

18, Rue Nicolas Meyers L-4918 Bascharage (Luxembourg)

**Article 1 : Nom**

L'association est dénommée "WES Luxembourg for Education".

Ce nom apparaîtra sur tous les documents officiels et communications de l'association, y compris les lettres, rapports et autres actes formels, avec la mention "Association Sans But Lucratif (ASBL)" conformément à la Loi du 7 août 2023 sur les associations sans but lucratif et les fondations.

**Article 2 : Siège social**

Le siège social de l'association est situé à l'adresse suivante :

18, Rue Nicolas Meyers, L-4918 Bascharage, Luxembourg.

**Article 3 : Objet**

L'association est constituée en tant qu'organisation à but non lucratif conformément à la loi du 7 août 2023 relative aux associations sans but lucratif et aux fondations.

L'objectif principal de l'association est de promouvoir et de soutenir l'éducation de qualité pour les communautés défavorisées, en particulier dans les zones rurales et tribales, y compris les communautés marginalisées au Luxembourg et dans d'autres pays en développement, notamment en Inde, où l'éducation reste un privilège.

Les activités de l'association comprennent, mais ne se limitent pas à :

Le soutien à la mise en œuvre de programmes éducatifs axés sur la littératie numérique, l'éducation informatique et les compétences académiques de base.

Le développement d'initiatives de renforcement des capacités, telles que la formation des enseignants et les programmes de mentorat.

La fourniture de ressources pour les écoles, bibliothèques et institutions éducatives.

La sensibilisation à l'importance de l'éducation par des activités de sensibilisation et d'engagement communautaire.

L'association n'exercera pas d'activités industrielles ou commerciales et ne recherchera aucun gain matériel pour ses membres.

## Article 4 : Membres

### 4.1. Éligibilité des Membres

L'adhésion est ouverte à toute personne physique ou morale qui soutient les objectifs de l'association et s'engage à respecter ses statuts. Le nombre minimum des membres est deux.

### 4.2. Catégories de Membres

L'association comportera les catégories de membres suivantes :

Membres fondateurs : Ceux qui ont établi l'association et signé les statuts originaux.

Membres actifs : Individus ou entités activement impliqués dans les activités de l'association.

Membres honoraires : Individus ou entités reconnues pour leurs contributions exceptionnelles à l'association.

### 4.3. Admission

Les demandes d'adhésion doivent être soumises par écrit au conseil d'administration, qui décidera de leur acceptation.

### 4.4. Démission et Exclusion

Les membres peuvent démissionner à tout moment en informant le conseil d'administration par écrit.

Le conseil d'administration peut exclure un membre pour des raisons graves, sous réserve d'un droit d'appel devant l'Assemblée Générale.

### 4.5 Le montant maximum des cotisations annuelles est EUR 100

## Article 5 : Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de gouvernance de l'association.

### 5.1. Composition

Tous les membres de l'association ont droit de participer à l'Assemblée Générale.

## 5.2. Pouvoirs

L'Assemblée Générale a pour autorité de :

Approuver le budget annuel et les comptes financiers.

Élire et révoquer les membres du conseil d'administration.

Modifier les statuts de l'association.

Dissoudre l'association.

## 5.3. Réunions

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, convoquée par le conseil d'administration. Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées à la demande d'un tiers des membres.

## 5.4. Quorum et Vote

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents, sauf pour les modifications des statuts ou la dissolution de l'association, qui nécessitent une majorité des deux tiers.

# Article 6 : Conseil d'Administration

## 6.1. Composition

Le conseil d'administration doit être composé d'au moins trois membres élus par l'Assemblée Générale.

## 6.2. Pouvoirs

Le conseil d'administration est responsable de la gestion et de l'administration de l'association, y compris :

La mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale.

La gestion des finances et des actifs de l'association.

La représentation de l'association dans les affaires juridiques.

### 6.3. Mandat

Les membres du conseil d'administration sont élus pour un mandat de trois ans et peuvent être réélus. Les administrateurs cessent leurs fonctions dans les cas suivants :

Démission : L'administrateur peut démissionner à tout moment, en informant par écrit le conseil d'administration.

Révocation : L'assemblée générale peut révoquer un administrateur, en suivant la procédure prévue par l'article 5.4 du statuts.

### 6.4. Réunions

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que nécessaire pour remplir ses responsabilités, convoqué par le président.

## Article 7 : Ressources financières

Les ressources financières de l'association peuvent inclure :

Les cotisations des membres.

Les dons et les parrainages.

Les subventions et aides publiques.

Les recettes des événements et activités de collecte de fonds.

Les fonds de l'association seront utilisés exclusivement pour atteindre ses objectifs.

## Article 8 : Dissolution

En cas de dissolution, les actifs de l'association seront transférés à une organisation à but non lucratif poursuivant des objectifs similaires, comme décidé par l'Assemblée Générale.

## **Article 9 : Dispositions finales**

Les questions non couvertes par ces statuts seront régies par la loi du 7 août 2023 sur les associations sans but lucratif et les fondations.

Signé par les Membres Fondateurs :

Arif Mohmmad, Profession dans l'Industrie Financière, 18, Rue Nicolas Meyers, L-4918 Bascharage Luxembourg, Indien

Keshar Singh, Profession dans l'Industrie Financière, 18, Rue Nicolas Meyers, L-4918 Bascharage Luxembourg, Indien

Rohit Pandey, Profession dans l'Informatique, 18, Rue Nicolas Meyers, L-4918 Bascharage Luxembourg, Belge

Isabel Rabadan Mosseray, Profession en Développement des Affaires, 18, Rue Nicolas Meyers, L-4918 Bascharage Luxembourg, Espagnole

Les personnes suivantes ont été nommées au conseil d'administration avec effet au 01/01/2025 pour une durée de 3 ans :

Arif Mohmmad, en tant qu'administrateur

Rohit Pandey, en tant qu'administrateur.

Keshar Singh, en tant qu'administrateur.

**PROCURATION CLIENT**

**GUICHET D'ASSISTANCE - DEPOT AU REGISTRE DE  
COMMERCE ET DES SOCIETES**

Je soussigné(e) (\*) :

*M. Ant. Mokhammad*

Agissant pour :

*Wes Luxembourg for Education 1.be*

Etabli(e) à

(adresse): *18, rue Nicolas Meyers L-4918 Bascharage*

Immatriculé(e) au registre de commerce et des sociétés sous le numéro (le cas échéant) :

donne procuration au groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS (ci-après « LBR »), immatriculé sous le numéro R.C.S C24, pour effectuer en mon nom et pour mon compte, une demande de dépôt ayant trait aux documents et données joints et ce, dans le dossier de l'entité immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro :

Fait à Luxembourg, le *14/02/2025*

*Ael*  
Signature

(\*) Préciser la qualité le cas échéant (ex. gérant).

*Informations relative à la protection des données personnelles: Les données indiquées dans le présent document (ci-après « procuration ») sont traitées en conformité avec les dispositions du RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD). Responsable du traitement: LBR. Finalité et base juridique du traitement: effectuer un dépôt auprès du registre de commerce et des sociétés dans le cadre de l'article 15 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises. Destinataire des données: LBR ou les autorités judiciaires en cas de procédure judiciaire. LBR se réserve le droit de ne pas accepter le mandat si la procuration est remplie de façon incomplète. La procuration est conservée avec le dépôt, pendant une durée de 20 ans à compter de la radiation de l'entité immatriculée au registre de commerce et des sociétés dans le dossier de laquelle la demande de dépôt est effectuée, conformément aux dispositions légales applicables en la matière. Le mandant dispose d'un droit d'accès (article 15 RGPD), de rectification (article 16 RGPD) et d'effacement (article 17 RGPD) des informations le concernant. Il peut également s'opposer au traitement de ses données dans les conditions prévues par l'article 21 RGPD et obtenir la limitation du traitement dans les conditions prévues par l'article 18 RGPD. Ces demandes sont à adresser par courrier postal, au G.I.E LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS, à l'attention du délégué à la protection des données, 31, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg. Il est également possible d'introduire une réclamation quant à ce traitement auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données, ayant son siège à 15, boulevard du Jazz L-4370 Belvaux.*